

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

## **DELIBERATION N° 14-610**

27 JUIN 2014

### **EMPLOI**

De l'émergence au développement : vers un renouvellement de la politique régionale de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire

- VU le Code général des collectivités territoriales ;**
- VU la délibération n°06-100 du 12 juin 2006 du Conseil régional approuvant le Schéma régional de développement économique ;**
- VU la délibération n°07-19 du 9 février 2007 du Conseil régional approuvant le Programme régional de développement de l'économie sociale et solidaire (PROGRESS) ;**
- VU la délibération n°11-1 du 18 février 2011 du Conseil régional approuvant la mise en place du Contrat Régional pour l'Emploi et une Economie Responsable ;**
- VU la délibération n°11-467 du 29 avril 2011 du Conseil régional approuvant la reconduction au titre de CREER de l'ensemble des dispositifs initiés dans le cadre du Plan régional pour l'emploi ;**
- VU la délibération n°13-1244 du 25 octobre 2013 du Conseil régional relative aux orientations stratégiques régionales de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises ;**
- VU la délibération n°13-1245 du 25 octobre 2013 du Conseil régional relative à la Stratégie Régionale d'Innovation ;**

**VU la délibération n°13-1247 du 25 octobre 2013 du Conseil régional relative à la création d'une Agence Régionale pour l'Innovation et l'Internationalisation des entreprises ;**

**VU la délibération n°13-1566 du 13 décembre 2013 du Conseil régional relative à l'intégration des critères économiques, sociaux et environnementaux du Développement Durable dans les politiques régionales ;**

**VU l'avis de la commission "Emploi, développement économique régional, enseignement supérieur, recherche et innovation" réunie le 24 juin 2014 ;**

**Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur réuni le 27 Juin 2014.**

### **CONSIDERANT**

- que le renforcement des solidarités tant entre les habitants de la région qu'entre les territoires qui la composent est inscrit au cœur des priorités politiques de la Région ;

- que le développement de l'emploi constitue également une priorité pour la Région ;

- que le Conseil régional a adopté en octobre 2013 les orientations stratégiques de son schéma régional du développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises (SRDEII), qui vise à favoriser le développement des entreprises de la Région en Provence Alpes Côte d'Azur, en particulier des TPE et PME ;

- que l'Economie Sociale et Solidaire vise à une plus grande justice sociale et interpelle notre responsabilité sociale et environnementale ;

- que l'Economie Sociale et Solidaire représente une force économique à part entière, créatrice d'emplois, qui s'appuie sur des démarches collectives et participatives, sur un territoire, pour créer et distribuer des richesses ;

- que l'Economie Sociale et Solidaire n'a cessé de progresser et constitue véritablement aujourd'hui un enjeu de société ;

- qu'au travers des dispositions du Programme Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire et des orientations du schéma régional du développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises, la Région a clairement affirmé que l'économie sociale et solidaire est un champ à part entière de l'économie ;

- que la Région entend poursuivre le développement de l'ESS en favorisant le passage à une approche plus formalisée, plus structurante, d'accompagnement des structures de l'ESS, basée sur leur développement économique et l'innovation et priorisant la consolidation de ce secteur ;

**DECIDE**

- d'approuver les orientations et évolutions stratégiques à donner au Programme Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire et présentées dans le document annexé à la présente délibération.

Le Président,

Signé Michel VAUZELLE